

AFFAIRE N° 42.- Contrat d'honoraires à passer avec le cabinet HEBRARD pour les études et la surveillance des travaux de construction de 3 classes économiques à l'école de Montgaillard.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec le cabinet HEBRARD, un contrat d'honoraires pour les études et la surveillance des travaux de construction de 3 classes économiques à Montgaillard.

Les honoraires du cabinet HEBRARD seront inscrits au Chapitre 903, article 2 301-01 du Budget Primitif de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

En

Saint-Jeans, le 14 Mai 1971

Le Maire

Le Secrétaire Général

signé : M. Kessler

avec copie certifiée conforme

p. le Directeur des Affaires Financières

M.C. Abouon